Vivre la ville!

Mercredi 29.08.12 | 45e année | No 26

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito

Aussi pour la culture...

« A l'école on apprend le passé simple, mais rien sur le futur compliqué !» Voilà une expression qui circule sur les réseaux sociaux et qui pointe la complexité des horizons incertains de notre société. Dans ce contexte, l'ambition de donner un véritable élan au développement de notre communauté de destin neuchâteloise se trouve à un tournant majeur. Le RER en est une avec son immense potentiel d'accélération des déplacements. L'accès aux nombreux événements culturels ainsi que leur complémentarité seront dynamisés.

Si l'avenir provoque quelques prises de têtes, on peut encore se rafraîchir la tête en profitant de notre lac et des piscines... La vie culturelle continue d'être animée et les terrasses offrent de beaux moments de convivialité alors qu'on approche de la nouvelle saison. La période des festivals inaugurée par Festi'neuch, auquel ont succédé le NIFF et ses films fantastiques, le Festival choral international, les animations de Kiosk Art, la Plage des Six-Pompes à La Chaux-de-Fonds, le Buskers et l'Auvernier Jazz Festival notamment, ont ponctué joyeusement l'été et offert de très beaux moments d'ouverture à de nombreuses expressions artistiques. La densité de ces événements, leur qualité et la bonne affluence du public témoignent de l'immense engagement des organisateurs. Merci donc à eux de nous offrir une telle qualité de vie dans nos régions.

Prochain rendez-vous avec Helvetas et son Cinéma du Sud, ce week-end à la place du 12-Septembre, avec deux films «También la lluvia» et «TGV».

Thomas Facchinetti
Directeur des affaires culturelles

Pour optimiser l'éclairage public, un hélicoptère muni de caméras et d'instruments de mesures a survolé de nuit Neuchâtel.

Nuit et lumières

Lundi, aux alentours de minuit, les rues de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont été plongées dans le noir durant une vingtaine de minutes. D'aucuns ont sans doute cru à une panne, mais tel n'était pas le cas...

Soucieuse de diminuer la facture énergétique de l'éclairage public et de traquer la pollution lumineuse, Viteos a fait effectuer un audit aérien des lumières des trois villes cette nuit-là. L'objectif était de mesurer les efforts encore à fournir ainsi que l'efficacité des mesures déjà engagées, comme l'utilisation de la technologie LED ou la réduction de l'éclairage dès minuit dans certains quartiers, explique la directrice générale de l'entreprise, Josette Frésard.

L'opération a été confiée à Altilum, une société française spécialisée en télédétection aérienne. Parti aux alentours de 23 heures de l'aérodrome de Colombier, un hélicoptère doté de tout un attirail spécialisé a survolé une première fois les trois villes afin de mesurer l'éclairement des différents quartiers et détecter les luminaires souffrant d'une trop grande déperdition. Des relevés ont également été effectués au sol.

Une première européenne

Puis Viteos a coupé tour à tour l'éclairage public des trois villes – une première en Europe ! – pour les besoins d'un second survol. La pollution lumineuse n'est en effet pas le seul fait des réverbères. Les projecteurs, les enseignes des commerces, les panneaux de signalisation routières et les lampes de jardins y participent aussi. Ce second relevé doit permettre de mesurer l'influence de l'éclairage non public sur le niveau d'éclairement des routes et de régler plus finement l'éclairage public nécessaire.

Pour ne pas donner de mauvaises idées aux cambrioleurs, la population n'a pas été avertie de ce blackout temporaire, mené avec l'aval des autorités municipales concernées. Et l'opération est passée largement inaperçue. La police cantonale n'a reçu qu'un seul appel d'un habitant de Neuchâtel, venu aux renseignements. (ab)

A l'heure de la rentrée, l'Université Populaire Neuchâteloise a dévoilé son nouveau programme.

Coup d'œil sur la saison à venir du Théâtre du Pommier, qui s'ouvrira le 4 septembre prochain.

Un Congolais en marche vers Bruxelles pour dénoncer la violence dans son pays fait halte au Passage.

Publicité

Ghielmetti
Pompes funèbres
Ecoute et discrétion au service des familles

Prévoyance funéraire

Tél. 032 721 19 31
24 h sur 24

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch

Dans ce numéro

Les affaires reprennent

L'heure de la rentrée a également sonné pour le Conseil général. Au menu de la séance de lundi prochain figure notamment une demande de crédit de 4 millions pour l'acquisition et l'entretien d'une maison de maître à Monruz. L'achat s'inscrit dans la volonté de développer le quartier.

Pages 8-9

Neuchâtelroule

Neuchâtelroule accuse une baisse de fréquentation de 20% par rapport à l'an dernier, selon un bilan de mi-saison. Le mois d'avril froid et pluvieux est seul en cause.

Page 10

Nouveau Neuchâtel

Lundi, les autorités des huit communes impliquées dans le projet de Nouveau Neuchâtel ont élu un nouveau comité de pilotage. L'étude de la fusion se poursuit.

Page 10

L'art au grand cœur

Le groupe bénévole de Terre des hommes Neuchâtel organise début septembre une exposition d'art au Péristyle de l'Hôtel de Ville pour soutenir les enfants des rues en Afghanistan. Rencontre avec sa présidente, Christine Brosteaux.

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 5 septembre 2012.

L'Université Populaire Neuchâteloise fait bientôt sa rentrée

La thérapeute Sandra Jaques propose une initiation aux techniques orientales de relaxation et de massage, dont le shiatsu.

Demandez le programme !

A l'approche de la rentrée des cours, la section Littoral de l'Université Populaire Neuchâteloise (UPN) vient de dévoiler son programme pour l'année 2012-2013. Pas moins de 62 cours, séminaires, conférences et excursions didactiques sont proposés de septembre à juin, dans des domaines aussi variés que les arts, les sciences, la religion, les langues étrangères, l'œnologie ou la diététique. Aucune formation préalable n'est requise.

Au cœur du programme de l'UPN figurent pas moins de 19 cours de langue de niveaux différents, en allemand, italien, espagnol ou anglais. A cette offre désormais classique s'ajoute cette année une initiation au chinois, parlé et écrit. La langue française n'est pas oubliée, avec deux cours permettant d'améliorer son expression orale et écrite.

Ikebana

Dans le domaine culturel, deux cours dédiés à la musique, dont l'un sur les tessitures de la voix humaine, auront lieu dans le salon de Madame Isabelle de Charrière à Colombier. En histoire de l'art, le peintre Gérald Comtesse retracera les grandes heures de la nature morte, tandis qu'Ernest Gfeller parlera de la Renaissance et du Romantisme européen. Plusieurs cours d'expression artistique sont également au programme, dont des ateliers d'écriture, de photographie, mais aussi de dessin et de modelage en collaboration avec l'Académie de Meuron. Il sera également possible de s'initier à l'ikebana, art floral japonais.

Sciences humaines

En philosophie, deux cours pointus sont proposés, dont l'un de Daniel Schulthess, professeur à l'Université de Neuchâtel, sur le philosophe arabe Averroès. L'autre, à la frontière de la neurobiologie, explorera le mystère de la mémoire. La littérature n'est pas en reste, avec trois cours sur Stendhal, Friedrich Dürrenmatt et Sylvie Germain.

En histoire, l'UPN s'est adjoint le concours de Jean-Pierre Jelmini pour une « promenade dans l'ancien régime neuchâtelois ». Il sera également question de la Mésopotamie, des débuts du christianisme et des archives de la vie ordinaire. L'UPN offre aussi l'occasion de s'interroger sur l'avenir, notamment sur les changements climatiques et le mouvement de transition vers une société sans pétrole.

Bien-être

Dans un registre plus léger, l'UPN propose en outre plusieurs cours pour améliorer son bien-être physique et psychique. Il sera notamment possible d'apprendre à manger plus sainement et de s'initier à la kinésiologie, à la méthode Feldenkrais ainsi qu'à d'autres techniques orientales de relaxation et de massage. André Crelier continue par ailleurs de dévoiler les techniques de dégustation des œnologues, mais attention, les places sont comptées.

Mariant l'utile à l'agréable, le programme comporte enfin plusieurs balades à la découverte des oiseaux, des traces d'animaux en hiver, des plantes comestibles ou de Chasseral. Quant à ceux qui préféreraient les charmes de la ville à ceux de la nature, ils pourront partir sur les traces de la pierre jaune à Neuchâtel ou découvrir comment Suchard a modelé le vallon de Serrières.

Pas cher et pour tous

Proposés à des prix modiques, les cours sont ouverts à tous. Aucune formation préalable n'est requise. L'objectif prioritaire de l'UPN est en effet de favoriser l'accès au savoir et à la culture, grâce à une offre de cours sans cesse renouvelée. Le programme peut être commandé au 032 725 50 40, par courriel à l'adresse upn-littoral@rpn.ch et consulté sur le site http://upn.cpln.ch.

Le Centre culturel a récemment dévoilé sa nouvelle saison

Eclectique et multiculturelle

Du théâtre, de la musique, un soupçon de danse, un zeste de peur, et beaucoup d'humour: telle est la recette de la nouvelle saison du Centre culturel neuchâtelois (CCN). Elle s'ouvrira mardi 4 septembre prochain à 20 heures au Théâtre du Pommier avec « Light Scream », un spectacle de danse proposé par Tamara Gvozdenovic. Tour d'horizon au cœur d'une programmation qui se veut éclectique et multiculturelle.

Le Théâtre du Pommier accueillera le 7 mars 2013 la trapéziste Chloé Moglia avec le spectacle « Rhizikon » qui explore la notion du risque. • Photo: Gérard Pascal

« La curiosité des anges », répond sans hésitation Roberto Betti directeur du CCN, lorsqu'on lui demande quel est son coup de cœur de la saison 2012-2013. Cette pièce de théâtre de François Cervantes porte sur la rencontre de l'autre. Elle met en scène un homme et une femme, les clowns Zig et Arletti. « La curiosité des anges » aura lieu vendredi 7 décembre à 20h30 au Théâtre du Pommier.

Théâtre et humour

Outre de nombreuses pièces de théâtre, le CCN propose également un large choix de spectacles humoristiques. La compagnie Bergamote ouvrira les feux avec « Noces de carton ». Ce spectacle aborde la vie de couple. Après 40 ans de vie commune, Monique et Roger décident de rester ensemble. « C'est un véritable bijou ! Ce spectacle est plus intense qu'une téléréalité. Les mots sont d'une justesse », s'exclame Roberto Betti. Le légendaire couple de Bergamote, Claude-Inga Barbey et Patrick Lapp, joueront du 11 au 13 septembre à 20 heures et le 14 septembre à 20h30 au Théâtre du Pommier. En novembre, c'est l'humoriste Brigitte Rosset qui s'emparera de la scène avec son spectacle « Smarties, Kleenex et Canada Dry », qui a remporté le Prix de l'humour 2012 de la Société Suisse des Auteurs à Morges-sous-Rire. Le duo neuchâtelois, Cuche et Barbezat, retrouvera une ambiance plus intimiste pour une série de spectacles qui aura lieu en avril 2013.

Musique et jeunesse

Le CCN a également prévu une programmation musicale riche et variée. Du jazz à la pop, de la folk au slam, d'ici ou d'ailleurs: chacun devrait trouver de la musique à son goût. Le jeune public quant à lui, a droit à sa propre programmation. Théâtre, défilé de mode et musique composent les nombreux spectacles proposés. Les enfants âgés de 7 à 11 ans auront notamment la possibilité de prendre part à un stage de théâtre mardi 9 octobre avec le Baobab Théâtre de Morges. Cendrine Belleux, marionnettiste-illustratrice et David Telese, conteur-dessinateur animeront les ateliers. Le nombre de places est limité. Il est donc conseillé de s'inscrire. Une participation de 15 francs sera demandée.

Un sésame pour les moins de 26 ans

En marge de sa nouvelle saison, le Centre culturel neuchâtelois propose deux nouveautés. Il organise un service de baby-sitting en collaboration avec la Croix-Rouge de Neuchâtel. Ainsi, un couple qui choisit un spectacle sur le site internet du théâtre a la possibilité de choisir l'option « baby-sitting ». Un message sera directement envoyé à la Croix-Rouge, qui sélectionnera la jeune fille la plus proche de leur domicile. « Dans ce cadre, le 2e billet est réduit à 5 francs pour soutenir les familles », indique le directeur du CCN. Le Théâtre du Pommier lance également un PassCulture pour les moins de 26 ans. Pour le prix de 50 francs, ils ont accès à tous les spectacles de la saison. Sans ce sésame, les étudiants bénéficient déjà d'un tarif réduit avec un billet à 10 francs par spectacle. (ak)

Programme complet de la saison 2012-2013 sur www.ccn-pommier.ch

Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (pl. Numa-Droz 3), exposition permanente « Archives Jean-Jacques Rousseau ».

Jusqu'au 31 octobre, exposition « Je vous aime encore plus sur votre portrait ». Ouvert lu-ve de 9h à 11h30, 14h à 17h (s'adresser à l'accueil), me et sa ouvert de 14h à 17h.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), expositions permanentes, legs Yvan et Hélène Amez-Droz et « Neuchâtel: une histoire millénaire ». Jusqu'au 30 septembre, exposition « Automates & Merveilles ».

Jusqu'au 2 septembre, exposition « William Röthlisberger (1862-1943): le Pays de l'entre-deux ». Vendredi 31 août, 14h à 16h, dimanche 2 septembre, de 14h à 17h, démonstrations publiques de l'automate L'Ecrivain de Pierre Jaquet-Droz. Mardi 4 septembre à 12h15, mardi du musée. Nouvel accrochage des grands formats II: Alain Clément, Juan Hernandez Pijuan, Flavio Micheli, Günther Förg, Martin Widmer, visite commentée par Walter Tschopp.

Galeries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition semi-permanente des maquettes historiques. Exposition de photographies: « Une ville en mouvement ». Ouvert me et di de 13 à 17h ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 4 novembre, exposition « Ultimitem » Onze artistes s'emparent d'un objet des collections du MEN. Ouvert ma-di de 10h à 17h. Entrée libre le mercredi. Dimanche 2 septembre, visites guidées de « Retour d'Angola », à 11h et 12h45 et brunch, dès 11h30 (sur inscription). Animation gratuite pour les enfants (dès 4 ans) à 11h.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 21 décembre, exposition « Sacrée science ! Croire ou savoir… ». Ouvert ma-di de 10h à 18h. Entrée libre le mercredi.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 16 septembre, exposition « Friedrich Dürrenmatt – Portraits et autoportraits ». Ouvert me-di de 11h à 17h. www.cdn.ch.

Galerie Ditesheim (rue du Château 8), du 2 septembre au 14 octobre, exposition Edmonson, œuvres récentes. Ouvert ma-ve, de 14h à 18h30, sa de 10h à 12h et de 14h à 17h, di de 15h à 18h. Vernissage samedi 1er septembre, de 17h à 20h.

Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20), du 1er jusqu'au 29 septembre, exposition de Pierre Montillo de Saint Jorioz, Art déco. Ouvert ma-sa de 14h à 18h30. Vernissage, samedi 1er septembre, de 15h à 18h.

Jardin botanique (Pertuis-du-Sault 58), jusqu'au 7 octobre, exposition Barbara Bandi (gravure) et Claude-Alain Giroud (gravure manière noire). Ouvert ma-di, de 14h à 17h30 ou sur rendez-vous au 032 718 23 50.

Péristyle de l'Hôtel de Ville, du 26 août au 2 septembre, exposition « Expression Pluri'elles », organisée par le Zonta Club. Artistes neuchâteloises: Amalia Becciolini, vidéo, Anne-Sophie Estoppey, peinture, Céline Froidevaux, photogravure et Mathilde Vaucher, sculpture. Ouvert dimanche 26 août de 11h à 18h, du lundi 27 au vendredi 31 août de 7h à 19h, samedi 1er septembre, de 10h à 17h30 et dimanche 2 septembre, de 11h à 15h.

L'actualité culturelle

Spectacle théâtral

La Comédie de Serrières, atelier de théâtre amateur dirigé par le Théâtre Tumulte, jouera dans le décor naturel du Jardin Botanique de Neuchâtel et ses allées qui se croisent autour d'une fontaine de bosquets de verdure, à l'abri des bruits inutiles, la célèbre pièce de Carlo Goldoni: *Il Moliere*. Le Maître de Venise aurait sûrement salué cette initiative de présenter la pièce dans ce décor peu commun.

Jardin Botanique, Pertuis-du-Sault 58, du jeudi 30 août au dimanche 16 septembre, relâche samedi 15 septembre. Représentation supprimée en cas de pluie. Prix: Fr. 20.–/Fr. 15.–. Parking conseillé: roche de l'Ermitage, bus N° 9, arrêt: Chapelle de l'Ermitage. Informations et réservations au 032 725 76 00.

Les 12 Vendredis à la Collégiale

A quatre mains et quatre pieds ou l'orgue-orchestre comme on ne l'a jamais entendu: chaque famille d'instruments sur son clavier, en un véritable chassé-croisé de mains et de pieds! Telle est la formule qui fera l'objet du prochain Vendredi aux orgues de la Collégiale. Le programme – qui comprend entre autres des œuvres de Beethoven, Kellner, Mozart et Wagner – est proposé par deux organistes de Kotka en Finlande qui ont fondé en 1999 un duo original. Il s'agit de Jaana Jokimies et de sa complice Irina Lampéa.

Collégiale, vendredi 31 août, à 18h30. Entrée libre – collecte.

Les Midis de l'Europe

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord bilatéral sur la libre circulation des personnes, certaines questions peuvent se poser sur la reconnaissance des diplômes entre la Suisse et l'Union européenne (UE). Actuellement, la mobilité des personnes actives, ainsi que celle des entreprises, sont des facteurs très importants dans le monde du travail. Les déplacements liés à la profession sont aussi recherchés pour compléter une formation ou pour trouver d'intéressantes conditions de travail. Dans un tel contexte, la reconnaissance des diplômes tient une place essentielle, déterminante. C'est pourquoi la Suisse travaille en étroite collaboration avec l'UE, en participant notamment à l'harmonisation de la reconnaissance des diplômes. Ces questions liées aux formations professionnelles et académiques de Suisse et d'UE, le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, en charge du département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), les développera lors d'une conférence-débat sur le thème: «Suisse-UE: quelles reconnaissances des diplômes?» qui sera donnée dans le cadre des Midis de l'Europe (rencontres organisées par la Maison de l'Europe transjurassienne).

Musée d'art et d'histoire, esplanade Léopold-Robert 1, jeudi 30 août, de 12h15 à 13h45. Entrée et collation Fr. 10.– ou Fr. 5.– pour les étudiants.

L'équipe du Teatro dell'Argine en marche pour soutenir le Congo

De Rome à Bruxelles à pied

John Mpaliza Balagizi fait halte ce jeudi à 20 heures au Théâtre du Passage. Ce Congolais a entamé en juillet dernier à Rome une marche de 1'600 kilomètres qui le reliera le 22 septembre à Bruxelles. Son objectif: «sensibiliser les populations rencontrées le long du parcours au sort des Congolais, confrontés à d'incessantes violences».

John Mpaliza Balagizi a quitté Rome à pied à fin juillet pour rejoindre Bruxelles le 22 septembre prochain. • Photo: sp

Le Teatro dell'Argine de Bologne en Italie s'est associé à la démarche artistique de John Mpaliza Balagizi. Ce projet, qui vise à demander de l'aide aux institutions européennes en faveur du Congo, est réalisé en collaboration avec les universités de Zurich et de Bologne, Human Rights Nights Festival et European Alternatives.

Lecture et témoignages

Comme plusieurs théâtres italiens, suisses et belges, le Théâtre du Passage accueillera John Mpaliza Balagizi et le Teatro dell'Argine. L'équipe donnera jeudi une lecture dans la petite salle du Passage. Des textes classiques comme «Les suppliantes» d'Eschyle se mêleront à des extraits du livre de Lynn Nottage, qui se base sur les témoignages de femmes congolaises. En 2009, cet ouvrage a été récompensé par le Prix Pullitzer. La lecture des textes sera ponctuée par la diffusion de témoignages. Au terme de la présentation, le public aura l'occasion de rencontrer John Mpaliza Balagizi et l'équipe du Teatro dell'Argine.

Sensibiliser les institutions

Ce projet vise à sensibiliser les personnes rencontrées le long du parcours à la réalité des Congolais, qui sont confrontés à d'incessantes violences. La démarche artistique de John Mpaliza Balagizi doit permettre d'interpeller les institutions européennes pour qu'elles viennent en aide aux Congolais. Le pays reste fortement marqué par le conflit qui a sévi entre 1998 et 2003. Plusieurs millions de personnes ont péri dans cette guerre. (ak)

«Empreintes de l'Europe»: jeudi 30 août à 20 heures au Théâtre du Passage. Entrée libre.

Chronique culturelle

Nouvelle vie

Il avait fière allure ce week-end durant les Fêtes de la terre le pot de fleur géant qui trône dans les jardins d'Evologia! Cette œuvre d'art baptisée «Perspective éventuelle d'un avenir incertain» a été réalisée il y a 13 ans par trois artistes neuchâtelois – Emmanuel DuPasquier dit Paxon, Yves Mariotti et Pierre Gattoni – qui avaient gagné le concours artistique de décoration lancé par la Ville et l'Etat dans le cadre de la 4e étape de la construction du CPLN. Installé en avril 1999 sur le toit plat de cette école, ce pot de fleur géant se déplaçait de façon aléatoire et hésitante grâce à l'énergie solaire, symbolisant ainsi les errances des étudiants à la recherche d'eux-mêmes au travers de leur formation. Allez savoir pourquoi ce prototype bourré d'électronique a cessé de se mouvoir au CPLN et s'est retrouvé enraciné à Cernier… Le fait est qu'aujourd'hui, cette œuvre a pris un sens nouveau en abritant un vrai arbre tout en bois et en feuilles qui s'y développe majestueusement. Décidément, la nature n'a que faire du droit d'auteur!

Patrice Neuenschwander

Aux Editions Messeiller

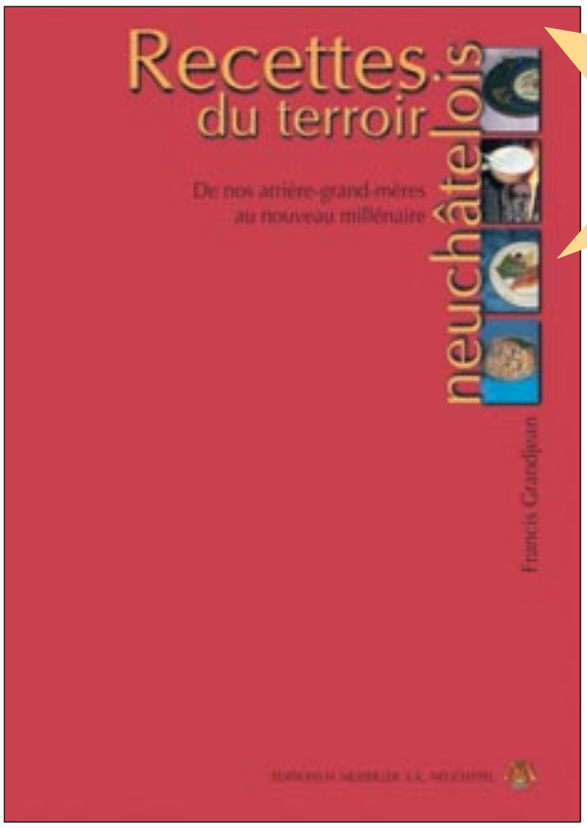

36.–

Format et conception du livre très pratiques, pensés pour le garder en cuisine. Photos en couleur, 256 pages, format 14,8 x 21 cm

Francis Grandjean

Recettes du terroir neuchâtelois (et CD)

Cet ouvrage de référence offre une panoplie de 107 recettes détaillées, de nos arrière-grand-mères au nouveau millénaire. En outre, il comprend la description d'une quinzaine de produits du terroir neuchâtelois, un glossaire de plus de 60 définitions, et quelques propositions de menus élaborés à partir des mets décrits au fil des pages. Un logiciel sur CD-Rom permet de modifier les recettes, de les envoyer par e-mail, de les imprimer, ou de calculer avec simplicité les quantités d'ingrédients nécessaires selon le nombre de convives.

Bulletin de commande

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, case postale 95, 2006 Neuchâtel, edition@messeiller.ch

..... ex. de l'ouvrage **«Recettes du terroir neuchâtelois»** + CD de Francis Grandjean, au prix de **Fr. 36.–**

(TVA 2,5% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom: _____

Prénom: _____

Rue et N°: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

Date: _____ Signature _____

Projet Holistic

Microcity contribue aux objectifs Holistic

Réduire la consommation d'énergie dans un quartier, c'est aussi s'assurer que les nouveaux bâtiments qui y sont construits soient pionniers en la matière. Microcity sera un bâtiment peu gourmand en énergie, autant en phase d'exploitation qu'en ce qui concerne l'énergie nécessaire à sa construction. Le choix d'éléments préfabriqués hybrides en bois-béton permet ici non seulement d'accélérer le rythme de construction, mais aussi de minimiser les nuisances sur le site et les ressources nécessaires à l'édification du bâtiment.

Pour les passants, le chantier Microcity offre un spectacle rapide et rythmé. Mais tenir le calendrier n'est pas le seul objectif fixé dans ce projet (maître d'ouvrage: Etat de Neuchâtel, exploitant: EPFL, entreprise totale: ERNE, architecte: Bauart, photo: E. Bettinelli).

Une réalisation performante

Le projet se révèle très performant au niveau énergétique et intègre des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques en toiture solaire et pompe à chaleur reliée à l'eau du lac). L'objectif est d'atteindre une certification Minergie-ECO qui, outre les aspects relatifs à l'énergie et au confort, répond aussi aux exigences d'une construction saine et écologique.

Eléments préfabriqués hybrides en bois-béton

Abritant les distributions verticales, le parking et les laboratoires lourds, une partie de la structure est réalisé en béton armé, en partie recyclé. Le reste de la structure repose sur l'utilisation d'un système constructif hybride en bois-béton. Ce dernier offre un degré de flexibilité accru et de multiples possibilités d'adaptation ultérieure. Construire un bâtiment que l'on peut adapter à de nouveaux besoins fait aussi partie des avantages apportés par une approche de durabilité. L'intégration du bois à l'enveloppe permet de minimiser les ponts thermiques et de limiter les déperditions de chaleur. Ce choix permet également de réduire la quantité de béton et, dès lors, la consommation d'énergie grise nécessaire à la construction du bâtiment, ce qui permet d'avoir un bilan global performant. Par ailleurs, la préfabrication des éléments en atelier, dans un espace maitrisé permet de diminuer les nuisances sonores et environnementales sur le chantier.

Anne-Claude Cosandey

La Ville jeune

King du Lac, jeudi 30 août à 20h15, jazz, Onirical Blend (CH/Ne).

King Boat.ch, tous les samedis jusqu'au 1er septembre, départ 19h, (escale 21h, possibilité de prendre le bateau durant l'escale), retour 22h10, apéritif, funk soul dj. Prix: Fr. 10.– prévente dans tous les Barking et à la billetterie du port.

Lyceum Club (rue des Beaux-Arts 11), jeudi 30 août à 20h, conférence publique de Pierre-Henri Béguin, professeur de littérature française au Lycée Denis-de-Rougemont, consacrée à la poétesse neuchâteloise Alice de Chambrier, sur le thème La passion de l'idéal ou «rejoindre le soleil d'or».
Prix: Fr. 12.–, pour les membres du Club, Fr. 8.– pour les non-membres. Gratuit pour les jeunes en formation. Dimanche 2 septembre, 11h15, concert des chambristes. Œuvres de Mozart, Roussel, Liste, Gubaidulina. Pas de réservations. Ouverture des portes 45 minutes avant le concert. Prix: Fr. 25.– (Adultes), Fr. 20.– (AVS/Etudiants), Club Espace Fr. 5.– de réduction.

La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 717 85 00.
Installations extérieures: 9h à 20h.

Piscine de Serrières
Horaire: 9h à 19h.

Football
Nouveau terrain synthétique de Pierre-à-Bot
Vendredi 31 août, 20h, FC Espagnol – Lusiadas, Vétérans
Samedi 1er septembre, 10h, FC Serrières – FC Colombier, Juniors D1
A 12h, FC Serrières – FC Fleurier, Juniors D2
A 14h, FC Serrières – FC Couvet, Juniors B2
A 17h30, FC Serrières I – SC Dornach, 1re ligue
A 20h15, FC Serrières II – FC La Chaux-de-Fonds I, 2e ligue
Dimanche 2 septembre, 14h, FC Serrières – La Charrière, Inters A
A 16h30, ASI Audax Friul – Cortaillod, 2e ligue

Terrain naturel de Pierre-à-Bot
Vendredi 31 août, 20h, ASI Audax Friul – FC Marin, Vétérans
Samedi 1er septembre, 13h, Team NE Xamax – Team Aarau, M18
A 15h30, FC Serrières – Val-de-Ruz, Juniors C1
A 18h, FC Serrières – La Côte, Juniors A1
Dimanche 2 septembre, 15h30, FC Espagnol – FC Le Landeron I, Vétérans

Terrain du Chanet 1
Samedi 1er septembre, 13h, NE Xamax 1912 – Team ANF-Littoral, M13
A 16h, NE Xamax 1912 – FC Soleure, M14
A 18h, Team NE Xamax/Bienne – FC Etoile Carouge, M17/Coupe Suisse

Terrain du Chanet 2
Samedi 1er septembre, 11h, NE Xamax 1912 – FC Marin-Sports, M11

Handball
Halle de sport de la Riveraine
Samedi 1er et dimanche 2 septembre, toute la journée, 41e tournoi international de handball

Le Conseil communal sollicite un crédit de près de 4 millions de francs en vue du développement du secteur de Monruz

« Une véritable opportunité »

Le Conseil général reprendra du service lundi prochain. A l'occasion de sa séance de rentrée, il se penchera sur une demande de crédits pour « l'acquisition des bien-fonds 2609 et 2610 du cadastre de La Coudre et pour la réalisation de travaux d'entretien ». Le Conseil communal sollicite un crédit de 3,8 millions de francs pour acquérir la propriété, située route des Falaises 140 à Monruz. Il demande également 150'000 francs supplémentaires pour y réaliser des travaux d'entretien. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du développement du secteur de Monruz.

Dans le quartier de Monruz, un grand parc arborisé où trône une magnifique bâtisse était à vendre. Le propriétaire de l'immeuble, sis route des Falaises 140, a mis en vente l'objet en question en 2004. Estimée à 7,3 millions de francs, la propriété n'a pas trouvé preneur. Dans ce contexte, « le propriétaire a décidé de clairement privilégier l'intérêt public et de baisser le montant de la vente. C'est ainsi qu'une offre à 3,8 millions de francs nous a été transmise », indique le Conseil communal dans son rapport. Celui-ci a engagé un processus d'acquisition en date du 25 juin dernier en signant une promesse de vente, sous réserve de l'accord du Conseil général.

Une bâtisse en bon état

La propriété, d'une surface de 7'909 m^2, comporte une maison de maître du début du XXe siècle. Cet édifice est classé dans les bâtiments de 1re catégorie, dits « remarquables ». Il se compose de 16 pièces habitables, réparties sur trois étages. Complètement rénovée en 1998, la maison se trouve en bon état. La propriété comprend également un pavillon de jardin, un hangar à bateaux, des garages, des remises et des serres. « Les charges d'entretien sont estimées à 50'000 francs par an », relève le Conseil communal. Les installations de chauffage et d'électricité nécessitent des travaux d'assainissement pour un montant total de 150'000 francs.

Les atouts de Monruz

Après les secteurs Gare-Crêt-Taconnet et Tivoli, le plan d'aménagement communal prévoit le développement de celui de Monruz. Situation remarquable au bord du lac, activités économiques, liaisons par transports publics et au réseau routier sont autant d'atouts qui caractérisent le secteur de Monruz, selon le plan directeur communal du 27 avril 1994. Ce plan prévoit l'implantation de logements dans la partie nord, entre la route et le tunnel autoroutier, et l'aménagement d'un parc public riverain « à haute valeur écologique » dans la partie sud. Quant à la question de l'hôtel Palafitte, elle fera l'objet d'un rapport spécifique au premier semestre 2013. Les développements prévus dans le secteur de Monruz vont impliquer, à terme, une adaptation de la jonction autoroutière. « Le fait de détenir l'ensemble des terrains au sud du carrefour donnerait une grande liberté dans l'aménagement de la voirie et la requalification des espaces publics, avantage non négligeable dans la mesure où ce secteur constitue une véritable porte d'entrée de la ville », argumente le Conseil communal.

« Le prix articulé de 3,8 millions de francs nous a semblé parfaitement adapté à la situation d'aujourd'hui. C'est une véritable opportunité », indique le Conseil communal dans son rapport. L'exécutif sollicite ainsi un montant de 3,8 millions de francs pour l'acquisition de la propriété, sise route des Falaises 140. A cette somme s'ajoutent 150'000 francs destinés à la réalisation de travaux d'entretien. « La maison de maître pourrait être mise à disposition, sous forme de location, pour une entreprise nouvelle ou déjà implantée, le cas échéant, en complément de locaux commerciaux ou de productions situés à l'intérieur du plan de quartier Monruz sud. L'Office cantonal de promotion économique nous a déjà fait connaître son intérêt pour cet objet », précise le Conseil communal. (ak)

Les développements prévus dans le secteur de Monruz v

Le Conseil communal propose de prévoir pour les casinos des heures de fermeture identiques à celles des cabarets-dancings et discothèques.

Le prolongement de la durée des droits

Maintenir u

Le Conseil général s'intéressera lundi à un rapport de l'exécutif concernant l'extension de la durée des droits de superficie distincts et permanents en faveur de l'Hôtel Beaulac. Le Conseil communal demande de prolonger la durée des droits de superficie de l'établissement pour une durée de 31 ans dès leur échéance en 2031 et de la porter ainsi à 2062. Cette opération a pour but de permettre à l'Hôtel Beaulac l'amortissement des investissements actuels et futurs.

« L'Hôtel Beaulac a été mis en exploitation en août 1957 », indique le Conseil communal dans son rapport. René Balmelli achète l'hôtel en 1988. Il compte alors 46 chambres et deux restaurants. En 1990, l'établissement s'agrandit pour atteindre 160 lits et environ 100 employés. « En avril 2006, Monsieur Balmelli cède le capital-

ont impliquer, à terme, une adaptation de la jonction autoroutière.

de superficie en faveur de l'Hôtel Beaulac fait l'objet d'un rapport au Conseil général

ne offre hôtelière attrayante

actions de Beaulac SA à cinq actionnaires, experts à l'échelle internationale dans le domaine immobilier et hôtelier», poursuit l'exécutif. Les nouveaux actionnaires ont réalisé d'importants travaux de rénovation entre 2007 et 2012 dans le but «de redonner à l'établissement ses lettres de noblesse».

Acteur touristique indispensable

Depuis le rachat du Beaulac en 2006, 11 millions de francs ont été investis dans l'établissement. «Entre fin 2011 et début 2012, plus de 3 millions de francs ont été investis dans les nouvelles chambres du rez-de-chaussée», informe l'exécutif. L'offre hôtelière dans le canton de Neuchâtel en général et en ville de Neuchâtel en particulier, est insuffisante, selon Tourisme Neuchâtelois. Avec un taux d'occupation qui dépasse les 65%, l'Hôtel Beaulac doit mettre en place une stratégie à long terme dans le but d'assurer sa gestion et ses futurs investissements. Un projet d'extension de l'établissement, qui permettrait de créer 24 chambres doubles, est envisagé à moyen terme sous la forme d'un étage supplémentaire.

Consolider son financement

L'Hôtel Beaulac a fait appel à un organisme de crédit bancaire pour faire face à ces lourds investissements. Cette démarche est mise en péril par l'échéance actuelle des droits de superficie fixée à 2031. Les standards bancaires exigent une durée de 50 ans au moins, d'après le rapport du Conseil communal. «L'obtention d'une prolongation de la durée des droits de superficie de 31 ans dès leur échéance, soit jusqu'en 2062, est, par conséquent, déterminante pour permettre l'amortissement des investissements actuels et futurs», explique l'exécutif. Au vu des possibilités d'extension des droits à bâtir de l'Hôtel Beaulac SA, cette prolongation va de pair avec une augmentation d'environ 60% de la redevance annuelle actuelle. «Le chef du Département de la gestion du territoire, consulté début 2012, est favorable au principe d'une prolongation de la durée du droit de superficie et d'une réévaluation du montant de la redevance», relève le Conseil communal. Dès le 1er décembre 2012, la nouvelle rente serait de 25'000 francs pour la Ville et de 43'000 francs pour l'Etat. «L'Hôtel Beaulac, situé dans un endroit charnière entre le port et les Jeunes-Rives, constitue une donnée importante des projets de réaménagement à venir», conclut le Conseil communal. (ak)

Heures d'ouverture des casinos

Le Conseil communal propose au Conseil général de modifier l'article 74 du Règlement de police, qui fixe les heures de fermeture des cabarets-dancings et discothèques. Ces établissements ferment leurs portes à 2 heures du lundi au jeudi matins et à 4 heures les autres jours. Le Règlement en question, adopté en janvier 2000, ne prend pas en compte les maisons de jeu. En vue de l'ouverture en automne du nouveau casino de la Rotonde, l'exécutif propose de prévoir pour les casinos des heures de fermeture identiques à celles des cabarets-dancings et discothèques. Le restaurant et le bar prévus dans le bâtiment de la Rotonde seront quant à eux soumis aux horaires habituels des établissements publics. Ils fermeront à 1 heure en semaine et à 2 heures les samedis et dimanches matins. «Le régime qui est proposé est transitoire», indique le Conseil communal dans son rapport. Les Autorités cantonales devront se prononcer sur une prochaine modification du droit cantonal dans le cadre du projet de la nouvelle loi sur les établissements publics (LEP). Le Conseil d'Etat fixera les horaires d'ouverture des casinos. (ak)

Nouveau comité de pilotage pour le Nouveau Neuchâtel

L'étude de la fusion se poursuit

Réunies le 27 août à Marin, les autorités des huit communes impliquées dans le projet de Nouveau Neuchâtel ont élu leur comité de pilotage pour la période administrative 2012-2016. Ce comité va maintenant poursuivre l'étude de la fusion des huit communes en question et proposer un modèle institutionnel innovant.

Les conseillers communaux et administrateurs des huit communes impliquées dans la réflexion sur la construction du Nouveau Neuchâtel ont fait le point lundi soir à Marin.

Lundi, les exécutifs de Corcelles-Cormondrèche, Enges, Hauterive, La Tène, Neuchâtel, Peseux, Saint-Blaise et Valangin se sont rencontrés à Marin et ont renouvelé les membres du comité de pilotage composé de deux représentants de l'exécutif et de l'administrateur de chacune des huit communes. Ils ont également élu le bureau du comité, avec une présidence tripartite, ainsi que les présidents des différents groupes de travail.

Thomas Perret et Jean Wenger

Thomas Perret, de Corcelles-Cormondrèche, Pascal Sandoz, de Neuchâtel, et Michel Muster, de La Tène, forment le bureau du comité de pilotage et sont chargés de faire avancer les travaux. Présidé par Jean Wenger, d'Hauterive, le groupe de travail «finance et prestations communales» se penchera en particulier sur les missions et les compétences de la future nouvelle commune ainsi que sur les aspects financiers de la réunion des communes.

Inspiration tessinoise

Le groupe de travail «modèle institutionnel et convention de fusion» affinera le modèle inspiré de la solution tessinoise adoptée par le Nouveau Lugano et rédigera un avant-projet de convention de fusion. Il sera présidé par Thomas Perret, de Corcelles-Cormondrèche.

Prochaine étape: printemps 2013

Fort de l'aval des Conseils généraux des huit communes qui tous ont donné leur feu vert à la poursuite du processus lors de l'examen le printemps dernier du rapport d'information élaboré par le comité de pilotage, ce dernier va désormais s'efforcer de faire avancer le projet. Prochaine échéance importante: le printemps 2013, date à laquelle les communes d'Enges, Hauterive, Saint-Blaise et La Tène auront choisi soit de poursuivre leur engagement au sein du Nouveau Neuchâtel, soit de rallier le projet de fusion du Grand Entre-deux-Lacs, soit encore de constituer elles-mêmes une nouvelle entité. (pn)

Un projet novateur

Le XXIe siècle est celui des concentrations et des rapprochements permettant une diminution des charges ainsi qu'un ménagement des ressources. Dès janvier 2013, le canton de Neuchâtel ne comptera plus que 36 communes contre 62 jadis. Dans ce contexte, il est réaliste d'imaginer un destin commun pour Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Enges, Hauterive, La Tène, Neuchâtel, Saint-Blaise et Valangin, qui forment une région longue de près de 20 km et large d'environ 10 km présentant une continuité du bâti et une même mentalité.

Le projet de Nouveau Neuchâtel sur lequel planche le comité de pilotage a pour but de réunir ces huit communes en une seule entité. Il s'agit aussi de proposer un modèle institutionnel innovant permettant une large représentation de la population tout en respectant l'identité propre et l'apport de chaque commune partenaire.

Le service de prêt de vélos séduit toujours autant, mais a souffert d'un début de saison morose

Neuchâtelroule toujours

Les vélos mis à disposition par la Ville au port de Neuchâtel connaissent toujours un franc succès. Du 2 avril au 15 juillet, pas moins de 7'639 prêts ont été comptabilisés, selon le bilan tiré à mi-parcours par Neuchâtelroule. Cela correspond à une moyenne de 73 sorties de vélos par jour.

Les vélos en prêt de Neuchâtelroule séduisent sans limite d'âge.

La fréquentation accuse toutefois une baisse de 20% par rapport à l'an dernier. En cause? Un mois d'avril pluvieux, qui a plombé le début de saison. Il était par ailleurs difficile de faire mieux qu'en 2011, souligne Laurianne Altwegg, coordinatrice du projet au Service des transports et du développement durable. Outre une météo exceptionnellement douce et ensoleillée durant les vacances de Pâques, le coup d'envoi des festivités du Millénaire avait drainé la foule à Neuchâtel, permettant un début de saison en fanfare pour Neuchâtelroule. Durant les trois premières semaines d'exploitation, pas moins de 2'359 prêts de vélos avaient ainsi été totalisés l'an dernier, contre 605 seulement cette année. L'écart creusé s'est révélé impossible à rattraper durant les douze semaines suivantes.

Demande stable

Malgré ce début de saison difficile, différents facteurs prouvent que la demande est toujours là. Ainsi, durant le week-end ensoleillé de la Pentecôte, 630 prêts de vélos ont été enregistrés sur les trois jours, dont 248 en une seule journée. C'est le record de la saison en cours.

Autre indicateur positif, 358 cartes de fidélité ont déjà trouvé preneur, sans compter les 55 remises aux sponsors et partenaires qui en ont fait la demande et les 207 personnes inscrites gratuitement grâce au partenariat avec l'Université de Neuchâtel. Cela fait un total de 602 cartes permettant de réserver et d'emprunter sans caution les vélos de Neuchâtelroule, soit 60 de plus que l'année précédente.

Jusqu'au 28 octobre

Par rapport à l'an dernier, les prêts de vélos électriques ont par ailleurs augmenté de 38%, une hausse due au fait que toute la flotte de Neuchâtelroule est désormais regroupée à la station du Port. Faute de fréquentation, celle des piscines du Nid-du-Crô n'a en effet pas été reconduite pour cette huitième saison, qui s'achèvera le 28 octobre prochain.

Les vélos sont prêtés gratuitement pour quatre heures, contre une caution de 20 francs par vélo. La flotte comprend 53 citybikes, 47 vélos de randonnée, 6 vélos électriques et 19 vélos pour enfant. Une dizaine de sièges pour les tout-petits, trois remorques ainsi que des casques de toutes tailles sont également à disposition du public à la station de prêt du Port. Celle-ci est ouverte sept jours sur sept de 7h30 à 21h30, puis de 8h30 à 20h30 à partir du 10 septembre. (ab)

A propos...

La roue tourne...

L'actualité nous réserve parfois d'originales coïncidences. Celle de la semaine écoulée ne fait pas exception. Dans les rôles principaux: Armstrong!

Le premier s'appelle Neil; il est l'auteur d'«un petit pas» historique. Humble et discret, le premier homme à marcher sur la lune précisait avec humour: «J'ai l'espoir qu'un jour quelqu'un ira sur place pour effacer mes traces de pas. C'est un endroit intéressant. Je le recommande.» Comme en 1969, il a quitté ce monde. Définitivement.

Le second vient aussi de jeter l'éponge. Potentiel tricheur et fieffé menteur, il se prénomme Lance; il est septuple vainqueur du Tour de France cycliste et a renoncé à poursuivre sa bataille juridique contre l'Agence américaine antidopage. Il sera dépossédé de tous ses titres entre obtenus 1999 et 2005.

Le premier est retourné parmi les étoiles, mais nul doute que son exploit continuera à faire rêver des milliers d'aventuriers. Le second s'est contenté de faire pâlir le monde de la petite Reine. Rattrapé par le peloton, d'exécution cette fois, il ne figurera plus en tête des palmarès. Sa trace conduisant à l'impasse, les générations futures l'oublieront.

Actualité concomitante, autre destin…

Rémy Voirol

L'Ermitage en fête

Les paroissiens de l'Ermitage invitent chacune et chacun à venir faire la fête dans les jardins du foyer de l'Ermitage (par n'importe quel temps):

Vendredi 31 août, dès 18h30

au programme, raclette et un concert de pop jazz (DUO FAY) et

Samedi 1er septembre, dès 8 heures

pour une journée familiale qui débutera par une tresse géante et des confitures home made.

Divers stands seront proposés: pâtisseries maison, marché indigène, bric-à-brac, etc. Petits et grands pourront partager les surprises de la rencontre, les joies des activités communes et la convivialité de la restauration.

La Ville officielle

Les séances sont publiques

Première séance de la rentrée

Les membres du Conseil général sont convoqués en séance ordinaire lundi 3 septembre 2012, à 19h30 à l'Hôtel de Ville. L'ordre du jour est le suivant:

Rapports du Conseil communal

12-021
Rapport du Conseil communal, concernant l'extension de la durée des droits de superficie distincts et permanents en faveur de l'Hôtel Beaulac.

12-023
Rapport du Conseil communal, concernant une demande de crédits pour l'acquisition des biens-fonds 2609 et 2610 du cadastre de la Coudre et pour la réalisation de travaux d'entretien.

12-018
Rapport du Conseil communal, concernant la modification de l'article 74 du Règlement de police, du 17 janvier 2000.

12-017
Rapport d'information du Conseil communal, concernant l'activation de l'art. 167 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel suite à la rupture d'un collecteur d'eaux usées à la rue des Tunnels.

12-017 bis
Rapport d'information complémentaire du Conseil communal, concernant l'activation de l'art. 167 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel suite à la rupture d'un collecteur d'eaux usées à la rue des Tunnels.

Autres objets

12-601
Interpellation du groupe PopVertsSol par Mme Catherine Loetscher Schneider et consorts, intitulée «Sapin de Noël de proximité, un plus pour notre ville!».

12-502
Postulat du groupe socialiste par M. Philippe Loup et consorts, concernant le Jardin botanique de l'Université et de la Ville de Neuchâtel.

12-401
Proposition du groupe socialiste par M. Thomas Facchinetti et consorts, au sens de l'art. 50 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, intitulée «Egalité de la durée du congé parental du personnel de la Ville pour les enfants adoptés».

12-301
Motion du groupe socialiste par M. Matthieu Béguelin et consorts, intitulée «Pas de Maisons vides à Neuchâtel».

12-602
Interpellation du groupe PLR par M. Jean-Charles Authier et consorts, intitulée «Une volonté d'étatiser les structures d'accueil?».

12-302
Motion du groupe PopVertsSol par M. Christian van Gessel et consorts, intitulée «Des fleurs et des bancs dans la zone piétonne».

12-503
Postulat des groupes socialiste et PopVertsSol par MM. Matthieu Béguelin, Pascal Helle et consorts, intitulé «Pour un «Tarif jeune» dans les cinémas».

12-504
Postulat du groupe PopVertsSol par M. Nicolas de Pury et consorts, intitulé «Le Conseil communal est prié de demander instamment au Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel, de dénoncer le Concordat du 2 mai 2001*, entre l'Etat de Neuchâtel et l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel, l'Eglise catholique romaine et l'Eglise catholique chrétienne, (* Concordats des 10-13 novembre 1942 et 1-30 décembre 1942; arrêté du Conseil d'Etat du 19 novembre 1943)».

12-303
Motion des groupes PopVertsSol et socialiste par MM. Pascal Helle, Matthieu Béguelin et consorts, intitulée «Pour une Maison du livre».

12-404
Proposition des groupes PopVertsSol et socialiste par MM. Nicolas de Pury, Philippe Loup et consorts, au sens de l'art. 50 du Règlement général, visant à la modification du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, par l'introduction de l'art. 131 Commission financière, d'un alinéa 4 (nouveau).

12-304
Motion du groupe socialiste par M. Matthieu Béguelin et consorts, intitulée «Pas de vitrines fantômes en centre-ville».

12-305
Motion du groupe socialiste par M. Philippe Loup et consorts, intitulée «Oui à l'intégration, stop aux discriminations».

12-306
Motion du groupe PopVertsSol par M. Christian van Gessel et consorts, intitulée «Pour une politique de connexion de tous les ménages et entreprises par fibre optique FTTH (Fiber To The Home) moderne, orientée vers la population et ouverte à la concurrence».

12-606
Interpellation du groupe PopVertsSol par M. Christian van Gessel et consorts, intitulée «Priorité pour les jeunes dans les salles de sport».

12-505
Postulat du groupe socialiste par M. Matthieu Béguelin et consorts, intitulée «Dynamisons le centre-ville en musique».

12-307
Motion de M. Christian van Gessel et Mme Hélène Silberstein, intitulée «Tout travail mérite salaire, même celui des Conseillers généraux».

12-607
Interpellation des groupes socialiste et PopVertsSol par Mme et M. Matthieu Béguelin, Catherine Loetscher Schneider et consorts, intitulée «Caves du Palais, qu'en est-il de l'affection culturelle».

12-608
Interpellation du groupe PLR par Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, intitulée «Destinataire inconnu».

12-405
Proposition du groupe PLR par Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, au sens de l'art. 50 du Règlement général visant à la modification de l'article 134 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010.

12-406
Proposition du groupe PLR par Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, au sens de l'art. 50 du Règlement général visant à la modification de l'article 135 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010.

12-407
Proposition interpartis par Mmes Amelie Blohm Gueissaz, Catherine Loetscher Schneider, Martine Docourt Ducommun et consorts, au sens de l'art. 50 du Règlement général visant à la modification de l'article 136 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010.

12-408
Proposition interpartis par Mmes Martine Docourt Ducommun, Amelie Blohm Gueissaz et Catherine Loetscher Schneider, au sens de l'art. 137 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 2 novembre 2010.

12-506
Postulat du groupe PopVertsSol par M. Nicolas de Pury et consorts, concernant les améliorations nécessaires à la gestion et la consommation d'énergie aux piscines du Nid-du-Crô.

12-308
Motion du groupe socialiste par M. Matthieu Béguelin et consorts, intitulée «Pour des balades en musique le long du Quai Ostervald».

12-507
Postulat du groupe socialiste par M. Philippe Loup et consorts, concernant le rapport 12-019 relatif à l'acquisition de divers véhicules et machines 2012-2013.

12-508
Postulat du groupe socialiste par M. Matthieu Béguelin et consorts, intitulé «Des véhicules encore utiles».

Neuchâtel, le 15 août 2012.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président, **Pascal Sandoz**

Le vice-chancelier, **Bertrand Cottier**

Les rapports relatifs aux objets de l'ordre du jour peuvent être obtenus gratuitement à la Chancellerie communale et sont également disponibles sur le site internet www.neuchatelville.ch

La chronique sportive de...

Redécouvrir la ville par le sport

Anne Kybourg

Le Service des sports de la Ville de Neuchâtel propose tous les mardis des cours gratuits d'Urban Training. Destinée à toute personne, sportive ou non, âgée de 18 ans et plus, cette discipline utilise le mobilier urbain pour la pratique d'exercices physiques en plein air. Une excellente manière de faire du sport en groupe et de découvrir la ville de Neuchâtel sous un nouveau jour !

Le Jardin anglais s'est mué en terrain d'échauffement mardi 21 août dernier à l'occasion d'un cours d'Urban Training.

Durant la période estivale, de nombreux sportifs désertent les salles de sport pour exercer leur activité physique hebdomadaire en plein air. En forêt, au bord du lac ou encore sur les terrains de sport extérieurs : ils ont l'embarras du choix. Entre les mois de mai et de septembre, le Service des sports, lui, organise des cours d'Urban Training en plein cœur de la ville de Neuchâtel.

Echauffement au Jardin anglais

Mardi 21 août dernier, une vingtaine de participants s'est retrouvée à la place du Port. Encadrés par Natacha Amara, coach sportive professionnelle, ils se sont échauffés au Jardin anglais. Les arbres et les bancs ont servi à réveiller les muscles des courageux. Le groupe s'est ensuite dirigé vers le sous-voies du Fun'ambule où les participants ont monté et descendu les marches de l'escalier à plusieurs reprises. Ils ont pris part à des exercices de renforcement musculaire aux Jeunes-Rives. La séance s'est terminée par des étirements à proximité du port de Neuchâtel.

L'Urban Training est un savant mélange d'exercices de renforcement musculaire et cardio-vasculaire. Les participants ont la possibilité d'adapter la difficulté des activités selon leur niveau, de sorte que tout le monde y trouve son compte. Des vidéos de démonstration sont disponibles sur le site officiel de l'Urban Training, www.urban-training.ch.

Du sport en ville

Mathieu Gleyre, coach sportif professionnel, est à l'origine du concept de l'Urban Training. Cette discipline se pratique dans la majorité des villes de Suisse romande. Elle commence également à s'exporter en Suisse alémanique. A Neuchâtel, les cours d'Urban Training sont soutenus par le Service des sports de la Ville de Neuchâtel et le fitness Let's go des Portes-Rouges. Le lieu de rendez-vous peut varier d'une semaine à l'autre. Attention, le nombre de places se limite à 25. Seuls les premiers inscrits pourront participer à ces séances de remise en forme gratuites.

A.K.

Urban Training : tous les mardis de 18h30 à 19h30 en ville de Neuchâtel jusqu'au 25 septembre. Renseignements et inscription sur www.urban-training.ch.

A travers l'histoire

A l'ouest de la Cité Suchard, l'entreprise avait fait construire en 1897 une cuisine populaire pour ses ouvriers. Elle voulait faciliter le labeur de la ménagère qui travaillait à la fabrique, tout en luttant contre l'alcoolisme grâce à un contrôle strict de la consommation de vin. Le bâtiment servit plus tard de laboratoire à l'entreprise avant de passer en mains privées. Photographie anonyme, vers 1900, Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel. Vincent Callet-Molin

La Ville officielle

Enquêtes publiques

Demande de Mesdames Anne Billod et Catherine Barthel (La crèche Le Cocon), d'un permis de construire pour l'aménagement d'une place de jeux sur une terrasse existante 18, rue du Crêt-Taconnet, article 15210 du cadastre de Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 24 août au 24 septembre 2012, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Pascal Solioz, architecte à Neuchâtel (Service des bâtiments et du logement), d'un permis de construire pour l'installation de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques en toiture des immeubles 58 à 62 et 64 à 68, rue de l'Orée, article 9554 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la direction de l'Urbanisme et de l'Environnement. Les plans peuvent être consultés du 31 août au 1er octobre 2012.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

Conférence et exposition

L'EREN organise deux manifestations publiques.

Lundi 3 septembre, à 20h, au Temple du Bas, aura lieu une conférence, présentée par Pierre-Olivier Léchot, sur le thème

Rousseau et le protestantisme : une relation compliquée.

Du 3 au 20 septembre, au Temple du Bas, sera présentée une exposition :

« Art religieux ou kitsch : that's the question ».

Vernissage, lundi 3 septembre, à 18 heures. Ouverture tous les jours de 16 à 18 heures, samedis de 11 à 13 heures.

Entrée libre.

Neuchâtel Cité de l'énergie
european energy award

Votation fédérale et cantonale

Convocation des électrices et des électeurs

Les électrices et les électeurs sont appelés à se prononcer

1. **en votation fédérale sur :**

a) l'arrêté fédéral du 15 mars 2012 sur la promotion de la formation musicale des jeunes (contre-projet à l'initiative populaire « jeunesse + musique ») ;

b) l'initiative populaire du 23 janvier 2009 « Sécurité du logement à la retraite » ;

c) l'initiative populaire du 18 mai 2010 « Protection contre le tabagisme passif » ;

2. **en votation cantonale sur** le décret du 26 juin 2012 portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) (RER),

le 23 septembre 2012

vu l'arrêté et la circulaire du Conseil fédéral aux gouvernements cantonaux, du 26 juin 2012 ;

vu la loi fédérale sur les droits politiques, du 17 décembre 1976 ;

vu la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, du 19 décembre 1975 ;

vu la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 17 février 2003 ;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 juillet 2012,

le Conseil communal précise :

Vote par correspondance

Les électrices et les électeurs peuvent voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.

Le vote par correspondance ne peut être pris en considération que si les électrices et les électeurs introduisent le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante et le mettent, **avec leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance,** dans l'enveloppe de transmission, **à affranchir.**

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'Administration communale **le dimanche 23 septembre 2012 à 10 heures, au plus tard.**

Vote par internet

Les électrices et les électeurs peuvent voter par internet au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale pour autant qu'ils aient signé un contrat d'utilisation du Guichet unique.

Le vote par internet doit être effectué par le biais du Guichet unique jusqu'au **samedi 22 septembre 2012 à 12 heures, au plus tard.**

Vote au bureau électoral

Le scrutin sera ouvert **le dimanche 23 septembre 2012 au bureau électoral de Neuchâtel, à l'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, de 10 heures à 12 heures.**

Peuvent exercer leur droit de vote les électrices et électeurs qui se présentent personnellement, **dans la mesure où le vote par procuration n'est pas autorisé,** munis de leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance. **Aucun vote ne sera accepté sans la carte de vote.**

Personnes âgées, malades ou handicapées

S'ils en font la demande au bureau électoral au 032 717 72 36, jusqu'au dimanche matin 23 septembre 2012, à 11 heures, les électrices et les électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

L'électrice ou l'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir lui-même les actes nécessaires à l'exercice de son droit de vote peut se faire assister, à son domicile ou au local de vote, par deux membres au moins du bureau électoral.

Qui peut voter ?

Ont le droit de prendre part à la votation fédérale :

a) les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit ;

b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse.

Ont le droit de prendre part à la votation cantonale :

a) les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit ;

b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse ;

c) les étrangères et les étrangers, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans.

Informations complémentaires

En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Contrôle des habitants jusqu'au vendredi 21 septembre 2012 à 16 heures.

Les électrices et les électeurs peuvent obtenir de plus amples informations sur les modalités du scrutin :

- en se référant aux fascicules d'explications envoyés avec le matériel de vote ainsi qu'aux divers articles parus dans la presse ;
- en contactant le Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032 717 72 20 ;
- en visitant le site internet du canton de Neuchâtel à l'adresse www.ne.ch/vote.

Neuchâtel, le 22 août 2012.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président, **Pascal Sandoz**

Le chancelier, **Rémy Voirol**

Echos

Samedi, M. Olivier Arni, directeur des transports, représentera le Conseil communal aux 14e rencontres d'ID régionS – Forum citoyen.

Samedi, M. Pascal Sandoz, président, représentera les Autorités communales à la Conférence des Présidents des Clubs de Suisse romande, organisée par le Lions club de Neuchâtel.

Programme cinéma pour la semaine du 29 août au 4 septembre 2012

Pour tous les cinémas, tél. 0900 900 920 (du réseau fixe Fr. 0,80/min).

APOLLO 1

TOTAL RECALL – MÉMOIRES PROGRAMMÉES
3e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 20h15.
VF ve/sa 23h00.
Acteurs: Colin Farrel, Jessica Biel.
De Len Wiseman.

L'ÂGE DE GLACE: LA DÉRIVE DES CONTINENTS – 3D
10e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me au ma 15h00.
VF di à 10h45.
De Steve Martino.

MAGIC MIKE
3e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 18h00.
Acteurs: Channing Tatum, Alex Pettyfer, Matthew McConaughey.
De Steven Sonderbergh.

APOLLO 2

À CŒUR OUVERT
1re semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 18h15, 20h30.
VF di 10h30
Acteurs: Juliette Binoche, Edgar Ramirez, Hippolyte Girardot.
De Marion Laine.

SAMMY 2 – ESCAPE FROM PARADISE – 3D
3e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me, sa/di 14h15.
De Ben Stassen.

STEP UP: MIAMI HEAT – SEXY DANCE 4 – 3D
4e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me au ma, 16h15.
VF ve/sa 22h30.
Acteurs: Alyson Stoner, Adam G. Sevani.
De Scott Speer.

APOLLO 3

WRONG
1re semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VO angl. s-t fr/all me au ma, 18h15, 20h15.
Acteurs: Jack Piotnick, Eric Judor, Alexis Dziena.
De Quentin Dupieux.

PARANORMAN – L'ÉTRANGE POUVOIR DE NORMAN – 2D
2e semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF me, sa/di 14h00.
De Sam Fell.

REBELLE – 2D – BRAVE
5e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me au ma 16h00.
De Mark Andrews.

DIE WIESENBERGER
2e semaine. 10 ans sug 12 ans.
VO CH-all./s-t fr, di 11h00.
De Bernard Weber.

ARCADES

THE DARK KNIGHT RISES
6e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me, ve au ma 20h15.
VO angl. s-t fr/all je 20h15.
Studio: VF ve/sa 22h30.
Acteurs: Christian Bale, Gary Oldman, Morgan Freeman.
De Christopher Nolan.

REBELLE – 3D – BRAVE
5e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me au ma 15h00.
De Mark Andrews.

LA PART DES ANGES
6e semaine. 14 ans, sug. 14 ans.
VO angl. s-t fr/all me au ma 18h00.
Acteurs: Paul Brannigan, John Henshaw, Jasmin Riggins.
De Ken Loach.

BIO

STARBUCK
2e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 20h30.
VF je/ve, lu/ma 16h00.
Apollo 3: VF ve/sa 23h00.
Acteurs: Patrick Huard, Julie LeBreton.
De Ken Scott.

MADAGASCAR 3: BONS BAISERS D'EUROPE – 2D
13e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me, sa/di 15h00.
D'Eric Darnell.

ATMEN – UN NOUVEAU SOUFFLE
1re semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VO/d/f me au ma, 18h15.
Acteurs: Thomas Schubert, Karin Lischka.
De Karl Markovics.

REX

THE EXPENDABLES 2: UNITÉ SPÉCIALE
2e semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 18h15, 20h30, ve/sa 23h00.
Acteurs: Sylvester Stallone, Jason Statham, Bruce Willis.
De Simon West.

SAMMY 2 – ESCAPE FROM PARADISE – 2D
3e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me au ma 15h15.
De Ben Stassen.

STUDIO

ASSOCIÉS CONTRE LE CRIME
2e semaine. 7 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 17h45, 20h15.
Acteurs: Catherine Frot, André Dussollier, Linh-Dan Pham.
De Pascal Thomas.

L'ÂGE DE GLACE: LA DÉRIVE DES CONTINENTS – 2D
10e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me au ma 15h00.
De Steve Martino.

L'instantané de Stefano Iori...

... Neuchâtel roule

Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité: N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence: tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.

Services publics

Centre islamique de Neuchâtel (rue L.-Bourguet 14), tél. 032 725 39 66, prière, vendredi à 12h45.

Centre LAVI: aide aux victimes d'infractions, rue J.-L. Pourtalès 1, consultations sur rendez-vous, tél. 032 889 66 49, lundi-vendredi de 8h à 11h30 et de 14h à 17h.

Centre de loisirs, le «131» (Boine 31), tél. 032 725 47 25, lieu de rencontres et d'animation pour jeunes de 12 à 18 ans, les mercredis (14h à 18h), vendredis (16h à 18h, 20h à 23h), samedis (14h à 17h).

Centre de puériculture de la Croix-Rouge (av. du 1er-Mars 2a), tél. 032 886 886 6. Consultations à Neuchâtel, lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h à 12h sur rendez-vous au 032 886 886 6 et le lundi de 14h à 17h, mercredi de 18h à 20h et vendredi de 14h à 17 heures, sans rendez-vous. Cours collectifs de portage de l'enfant dans l'écharpe, cours collectifs d'introduction aux massages parent-enfant, sur demande au 032 886 886 6.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, **tél. 032 886 85 00**, jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **N° 144**.

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

Cultes du dimanche 2 septembre

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte avec sainte cène.

Temple du Bas: di à 9h Gottesdienst, di à 10h15, culte paroissial, je à 10h, méditation, salle du refuge. Eglise ouverte du lundi au vendredi de 16h à 18h et samedi de 11h à 13h. Présence et exposition: «Art religieux ou kitsch, that's the question !». Vernissage lundi 3 septembre à 18h.

Nord:

Ermitage: Chapelle ouverte tous les jours de 9h à 19h pour le recueillement.

Est:

La Coudre: temple ouvert en journée pour le recueillement.

Pourtalès: di à 10h, célébrations animées par l'équipe œcuménique d'aumônerie de l'hôpital, les 1er et 3e dimanches du mois.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h et à 18h, messes.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h, messe.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: pas de messe.

La Coudre, Saint-Norbert: sa à 18h30, messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: sa à 16h30, messe en croate.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6e étage: di à 10h, célébration dominicale (aumônerie protestante).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel): di à 9h45, messe à La Chaux-de-Fonds.

Impressum

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:
Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:
Patrice Neuenschwander, journaliste
Aline Botteron, journaliste
Anne Kybourg, journaliste

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:
• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Cathy Ecabert

Impression:
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:
22'000 exemplaires

imprimerie
messeiller sa

L'image

de votre entreprise

passe par notre

technique

Saint-Nicolas 11 • Case postale • 2006 Neuchâtel • Téléphone 032 725 12 96
Téléfax 032 724 19 37 • www.messeiller.ch • admin@messeiller.ch

Exposition d'art en faveur des enfants des rues en Afghanistan

De l'art pour les enfants des rues

Le groupe bénévole de Terre des hommes Neuchâtel (Tdh) met sur pied du 6 au 13 septembre une exposition d'art au Péristyle de l'Hôtel de Ville. Organisée en collaboration avec le peintre Daniel Aeberli de St-Blaise, elle réunit les œuvres de 41 artistes neuchâtelois. L'argent récolté par la vente de ces objets permettra à Tdh de poursuivre son programme en faveur des enfants des rues en Afghanistan. Rencontre avec Christine Brosteaux, présidente du groupe bénévole de Tdh Neuchâtel.

Le groupe bénévole de Terre des hommes Neuchâtel organise une exposition d'art au Péristyle en faveur d'enfants afghans.

Comment avez-vous réuni les peintures et les sculptures de 41 artistes neuchâtelois ?

C'est mon mari qui a eu l'idée. Il a demandé au peintre Daniel Aeberli s'il serait d'accord de faire quelque chose avec Tdh. C'est ainsi que nous avons lancé en février dernier un appel aux artistes neuchâtelois. Nous avons récolté une dizaine de réponses positives, puis de fil en aiguille le réseau de Daniel Aeberli nous a permis d'en obtenir davantage. Chacun des 41 artistes a offert une œuvre pour l'exposition. Des sculptures de fer et de marbre, de la gravure, des aquarelles et des huiles : l'éventail est très varié. Ce sont les artistes qui ont fixé le montant de leur œuvre. La gamme de prix s'étend de 200 à 2'800 francs.

Que ferez-vous de l'argent récolté par le biais de l'exposition ?

Les bénéfices récoltés par la vente des œuvres serviront à soutenir le programme « Enfants des rues » en Afghanistan. Les œuvres qui ne trouveraient pas preneur à l'issue de l'exposition seront mises en vente jusqu'au 31 décembre sur le site Internet www.tdh.ch/neuchatel. Les artistes Plonk et Replonk nous ont offert un de leurs nains de jardin enrobé de béton. Nous organiserons une tombola durant l'exposition avec des billets au prix de 5 francs. Le propriétaire du numéro tiré au sort remportera le nain.

Photo : ©Tdh

En quoi consiste ce programme en faveur des enfants afghans ?

Tdh travaille en Afghanistan avec deux ONG locales pour permettre à des enfants qui vivent ou travaillent dans les rues de bénéficier d'activités socio-éducatives. L'organisation afghane Aschiana dispose de cinq centres à Kaboul, dans lesquels les enfants peuvent apprendre à lire, à écrire et à compter. Ils ont également la possibilité de chanter, de danser et de peindre. Dans ces centres, chaque enfant reçoit un repas par jour. Ce programme doit permettre de les sortir des rues. Il s'adresse aux enfants qui travaillent dans la rue, qui sont en conflit avec la loi, qui sont maltraités ou encore qui sont handicapés. En 2011, on dénombrait 40'000 enfants des rues à Kaboul. Durant cette même année, les centres de l'organisation Aschiana en ont accueilli 5'600.

Comment ces enfants se retrouvent-ils dans une telle situation ?

Leur situation est étroitement liée à la guerre qui subsiste depuis plus de 30 ans dans le pays. Ils se trouvent dans des conditions de survie difficiles. La mission principale de Tdh consiste à défendre les droits des enfants. C'est pourquoi, le travail dans les centres s'accompagne d'un plaidoyer auprès des familles. Tdh explique aux parents le rôle éducatif de la famille, car ils ne sont pas toujours conscients des responsabilités qu'ils ont. Nous nous approchons également des autorités pour qu'elles évitent de toujours stigmatiser ces enfants des rues.

Etes-vous déjà allée sur le terrain en Afghanistan ?

Je n'y suis encore jamais allée. Par contre, j'ai déjà eu l'occasion de me rendre dans six pays dans lesquels Tdh est active. Il y a justement 15 jours que je suis revenue d'une mission humanitaire au Bénin. J'ai pu découvrir sur place les programmes de la Fondation.

Que fait Terre des hommes au Bénin ?

La Fondation travaille sur deux axes principaux : la santé et la protection. Tdh propose des suivis de grossesse et combat la malnutrition avec des pesées mensuelles et des informations de base sur l'alimentation. Sur place, j'ai pu assister à la pesée des bébés. Tout le village était réuni. Là-bas, il n'y a pas de brochures ou d'information écrite, tout passe par le chant et la danse. Les informations se relaient de l'assistant social aux mamans-relais, qui passent le message aux autres mamans, de sorte que tout le monde est impliqué. Tdh lutte également contre le paludisme au Bénin. La Fondation fait de la prévention contre les moustiques. Le fait de passer une heure avec ces enfants et ces mères en difficulté me permet de me souvenir pourquoi je suis bénévole à Tdh.

L'autre volet concerne la protection des enfants. Une grande quantité d'enfants du Bénin vont travailler dans des carrières au Nigeria. Tdh œuvre pour les faire revenir au Bénin. Dès qu'ils atteignent l'âge de 14 ans, la Fondation leur propose des apprentissages. J'ai rencontré plusieurs adolescents de 16-17 ans sur place. J'ai été frappée de voir à quel point leurs visages sont fermés. On sent qu'ils ont vécu, qu'ils ont un lourd passé. La seule fois où je les ai vus sourire, c'est lorsque j'ai évoqué leurs rêves. Ils arrivent tout de même à envisager un meilleur avenir.

Comment vous assurez-vous que vos dons profitent aux bonnes personnes ?

Dans chaque organisation, il faut une confiance de base. Je ne peux pas précisément savoir où va le franc que je donne. Depuis dix ans que je travaille au sein du groupe bénévole de Tdh à Neuchâtel, je ne peux que constater le sérieux avec lequel les équipes locales sont engagées. Et ce dans tous les différents programmes que j'ai pu visiter au Burkina Faso, à Madagascar, en Equateur, au Sri Lanka, au Bénin ou encore au Népal. Pour 100 francs donnés à Tdh, seuls 15 francs sont attribués aux frais de fonctionnement, y compris le salaire des équipes locales.

D'autres événements sont-ils prévus par le groupe bénévole de Tdh Neuchâtel pour cette année ?

Le siège de Tdh propose chaque année des actions nationales auxquelles nous participons. Il s'agit de la vente des oranges en mars et de la Journée des droits de l'enfant le 20 novembre. Chaque groupe est libre d'organiser ses propres actions. A Neuchâtel, nous sommes un groupe hyperactif. Nous proposons une dizaine d'actions par année dans les domaines du spectacle et du sport. Le prochain événement en date est un tournoi de tennis et badminton qui aura lieu samedi 10 novembre au CIS à Marin.

Anne Kybourg

Horaire sur www.tdh.ch/neuchatel